



Figurer sur un bail quand on est en cdd

Par **julythejedi**, le **27/05/2010 à 09:20**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante et mon copain est en CDD. Nous avons trouvé une location d'appartement qui nous convient.

L'agent immobilier nous a indiqué que, mon copain étant en CDD, il ne pouvait pas se porter caution. Ce problème là a été résolu (mon père se porte caution).

Le problème qui se pose est que l'agent immobilier nous a dit que mon copain ne pouvait pas figurer sur le bail. Est-ce normal?

Et si c'est le cas, comment peut-on faire pour qu'il puisse avoir un justificatif de domicile valable auprès des impôts, de son travail, etc?

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **fabienne034**, le **27/05/2010 à 10:22**

bonjour,

l'agent immobilier n'a pas le droit de refuser qu'il soit sur le bail

si vous avez une preuve de ce qu'il vous a dit il peut être poursuivi

pour tout savoir sur le bail d'habitation

<http://www.fbbs.net/contratlocationvide.htm>

Par **julythetedi**, le **27/05/2010** à **10:38**

Nous sommes donc bien d'accord que s'il ne peut se porter caution, il peut quand même figurer sur le bail en tant que locataire au même titre que moi, et non en spécifiant que je l'héberge à titre gratuit?